Les prix littéraires en 1959

Autor(en): **Beuchat, Charles**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **63 (1959)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-558755

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les Prix littéraires en 1959

par CHARLES BEUCHAT

Réunie à Delémont, le 24 septembre 1959, la Commission littéraire de l'Emulation a pesé longuement et en toute conscience les œuvres présentées, soit quatre volumes et huit manuscrits. Elle n'a pas cru devoir décerné de prix.

Une œuvre éditée prouvait que son auteur connaît sa langue et possède la maîtrise de sa pensée ; malheureusement, cette œuvre relève plus de la science que de la littérature. D'autres textes contenaient des passages louables ; il leur manquait l'art de la composition et de ce que l'on est convenu d'appeler l'authenticité, et cela en dépit de toutes les affirmations et prétentions.

Parmi les manuscrits, l'un donnait l'impression d'une répétition, comme si l'auteur en était déjà au procédé ; d'autres présentaient de belles réussites, mais jetées sporadiquement, un peu au hasard. Quand donc les Jurassiens, jeunes et vieux, comprendront-ils que l'art de la composition est un art et qu'il ne suffit pas, en littérature, du moins dans la littérature authentique, d'imiter certains auteurs à la mode et bénéficiaires d'une réclame tapageuse. Etre et demeurer soi !

A titre d'encouragement, la commission propose au Comité central d'attribuer un montant de trois cents francs et un autre de deux cents à deux des auteurs d'œuvres éditées ; pour les manuscrits, elle recommande le don de deux cents francs à trois des concurrents.

Voilà pour la Commission littéraire.

Permettez-moi maintenant, Mesdames et Messieurs, de parler en mon seul nom. Pourquoi la Société jurassienne d'Emulation a-t-elle créé des prix littéraires ? Pour encourager et favoriser la littérature jurassienne. Or, que voyons-nous depuis tant d'années ? On distribue des récompenses, on découpe un prix comme on découpe un saucisson en rondelles, on fait plaisir à plusieurs, on en fâche d'autres, et rien ne reste pour la littérature. Je pose en principe qu'un

manuscrit non édité est et demeure perdu pour la littérature. Et que voulez-vous faire avec mille francs dans le monde de l'édition ?

Imiter les Jeux floraux de Toulouse ? Toulouse possède une tradition européenne. Jadis, ses prix honoraient réellement le bénéficiaire. Mais aujourd'hui ? Victor Hugo a triomphé malgré sa médaille de Toulouse et Mme Viguier Calvet, la Présidente actuelle des Jeux floraux, m'avouait, avec l'accent, que leurs prix gardent à peu près, de nos jours, l'importance des décorations de ces messieurs du Tastevin. Et ils ont l'histoire derrière eux !

Depuis des années que je lis les vers et les proses de nos jeunes, je ne puis chasser — et Dieu sait si je lutte ! — l'impression désagréable « que je continue, chez moi, les corrections des travaux de Seconde et de Première ». Le jeu en vaut-il la chandelle ? Lorsque l'on veut lancer des Françoises Sagans et des Minous Drouets, il faut, comme Julliard, savoir avancer les millions. Les possédez-vous ?

Pour les manuscrits, il existe l'exemple de Veillon. Mais attention ! Le Comité Veillon s'appuie sur le Commerce et distribue cinq mille francs à son lauréat ; si l'œuvre est inédite, il l'édite aux frais du patron. Pouvons-nous en faire autant, nous qui n'avons pas de patron ?

Je vous propose donc d'abandonner aux écoles et à d'autres institutions le soin d'attribuer un prix des jeunes. Ces derniers seront plus à leur aise pour répondre à l'appel : plusieurs ont coutume de prendre part aux concours des mots croisés lorsqu'une quatre chevaux ou un appareil de radio apparaît, au bout de leurs efforts, comme une récompense possible. L'Emulation doit viser plus haut.

Vu les circonstances, renonçons aussi au prix du manuscrit ! Notre Commission ne possède ni l'autorité requise, ni le prestige voulu, pour ouvrir, par sa seule décision, les portes des éditeurs et les bourses des acheteurs. Alors, à quoi bon détailler notre or en monnaie d'épicier ?

Il y a quelque dix ans, lassé de consacrer tant d'heures de lecture à des riens, j'avais proposé à M. Ribeaud que l'on instituât le seul prix de l'œuvre éditée. Non pas — et je l'ai répété — que j'aie la religion du livre, mais parce que, là du moins, l'auteur a eu un deuxième lecteur, son éditeur. MM. Ribeaud et Gressot, je crois, furent de mon avis. Pourquoi des pères de famille, songeant à leurs fils plus qu'à la vraie littérature, ont-ils tenu à imposer quand même ce prix des jeunes ? Pourquoi, l'année suivante, une discrète concurrence entre deux institutions jurassiennes nous a-t-elle valu le prix du manuscrit ? Tirons les conclusions et faisons table rase !

En retour, continuons à décerner, tous les deux ans, le prix de l'œuvre éditée, à la condition que le livre à couronner le mérite ! On ne détaille pas un prix comme un gigot. D'autre part — et ceci me paraît d'une importance très essentielle —, si un écrivain véritable possède un manuscrit, qu'il le soumette à la Commission ;

pour une œuvre de valeur, cette dernière priera le Comité central de faire un geste qui compte. Le cas ne se produisît-il qu'une fois tous les dix ans, nous accomplirions un travail utile. Quant au prix de l'œuvre éditée, le fait d'être unique et de ne se voir distribué qu'avec sérieux et sévérité finira par lui valoir un certain prestige, même hors du Jura.

Car la vraie mission de la Société jurassienne d'Emulation consiste à s'occuper du passé et du présent ; qu'elle laisse le futur se dégager lentement de sa gangue à coups d'efforts puisque l'art exige avant tout un effort personnel ; la vanité et le hasard ne sauraient suffire à la tâche. D'ailleurs, le futur sort du passé et du présent et non pas de je ne sais quelle illusion facile et généreuse.

La Société jurassienne d'Emulation n'a pas été fondée par nos prédécesseurs pour flatter le plus grand nombre possible de Jurassiens ; littéraire, elle doit servir les lettres jurassiennes et, à travers elles, les lettres tout court.